

Rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement

Année 2024

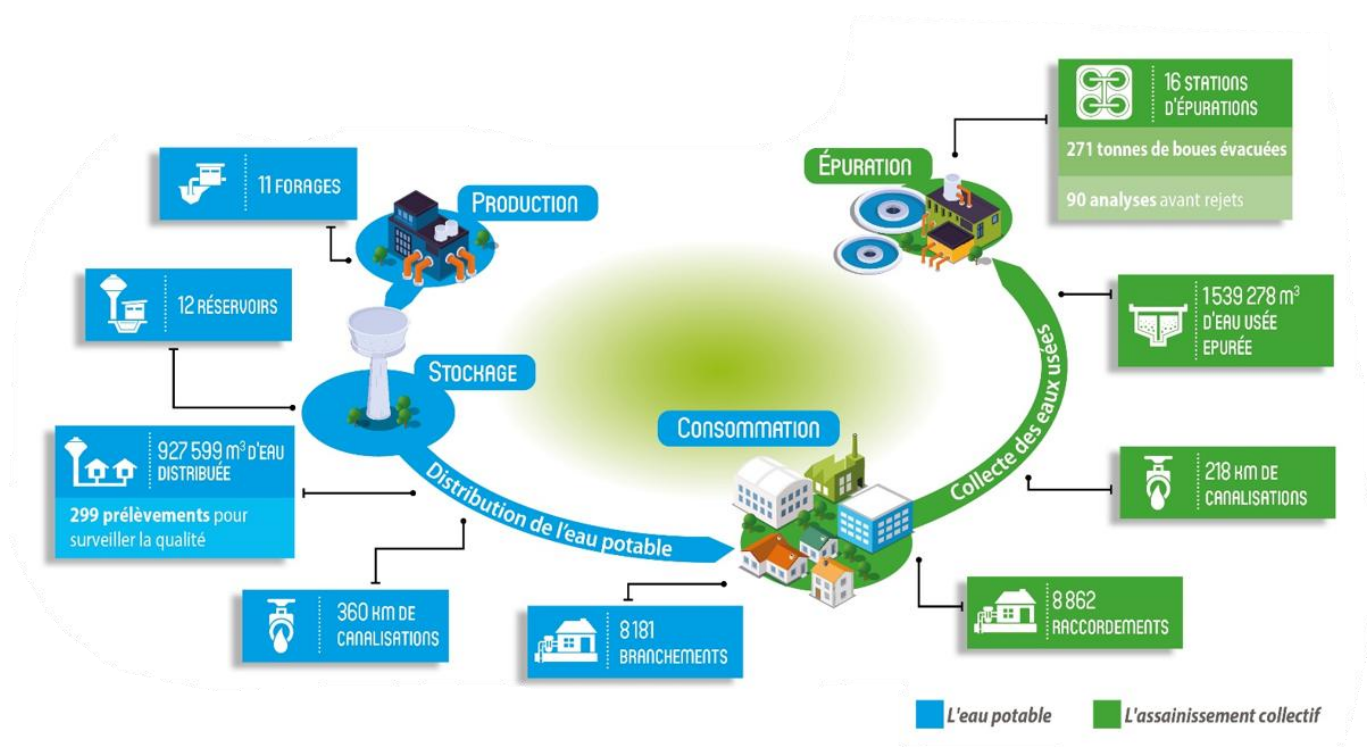


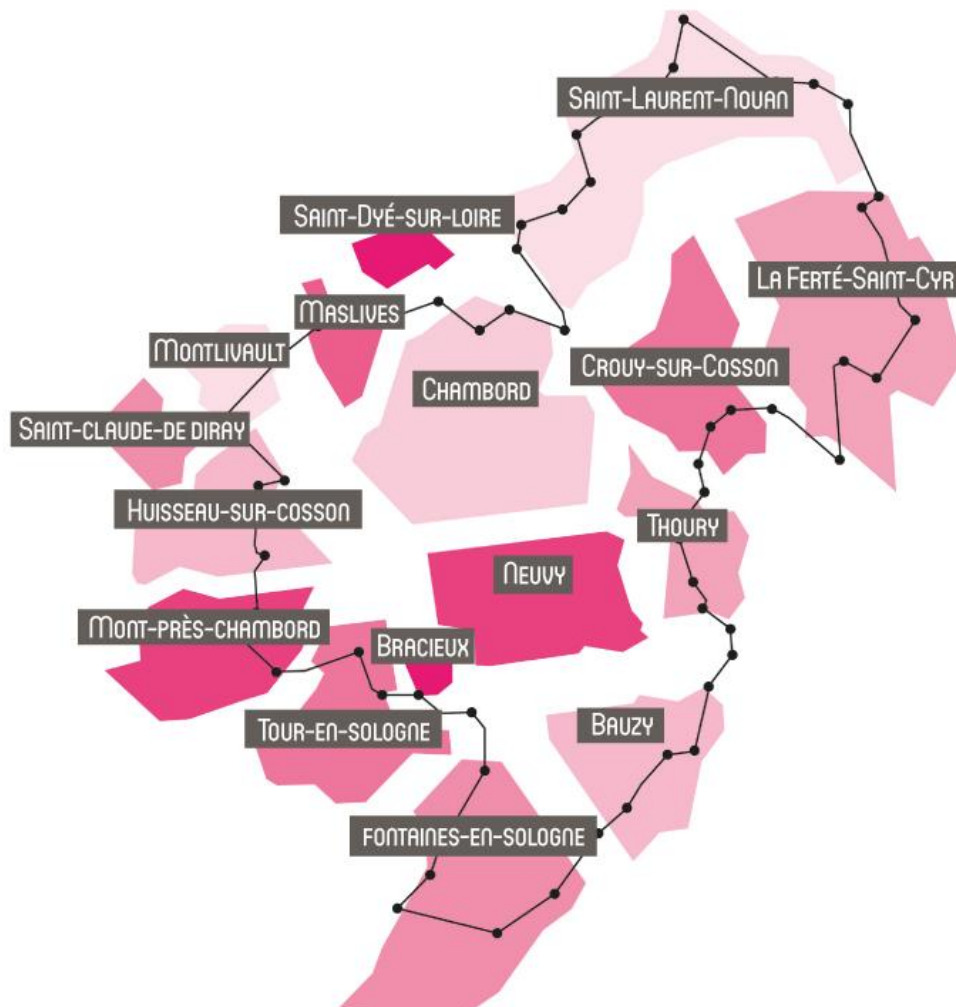
Table des matières

Présentation du territoire	3
.....	3
Modes de gestion des services	4
Pour l'eau potable et l'assainissement collectif	4
Pour l'assainissement non collectif	4
Service de l'eau potable	5
Liste des indicateurs obligatoires	5
Indicateurs descriptifs du service	5
Indicateurs de performance	5
Service de l'assainissement collectif	7
Liste des indicateurs obligatoires	7
Indicateurs descriptifs du service	7
Indicateurs de performance	8
Service de l'assainissement non-collectif	9
Liste des indicateurs obligatoires	9
Indicateurs descriptifs	9
Indicateur de performance	10

Présentation du territoire

La Communauté de communes du Grand Chambord est composée de 16 communes :

- Elle assure la gestion de l'eau potable 12 d'entre elles :
 - Bauzy, Bracieux, Chambord, Crouy-sur-Cosson, Fontaines-en-Sologne, La-Ferté-Saint-Cyr, Montlivault, Mont-près-Chambord, Neuvy, Saint-Laurent-Nouan, Thoury et Tour-en-Sologne.
 - Pour les 4 autres, elle est adhérente de syndicats :
 - Pour Huisseau-sur-Cosson et Saint-Claude-de-Diray, elle est adhérente au SMAEP de Saint-Claude-de-Diray
 - Pour Saint-Dyé-sur-Loire et Maslives, elle est adhérente au SMAEP de Saint-Dyé-sur-Loire.
- Elle assure la gestion de l'assainissement collectif (collecte et traitement) pour ses 16 communes.
- Elle assure la gestion de l'assainissement non collectif pour ses 16 communes.



Modes de gestion des services

Pour l'eau potable et l'assainissement collectif

Le modes de gestion choisis par la Communauté de communes du Grand Chambord sont ceux de la régie directe. Cependant, afin de garantir la meilleure qualité de service, elle a mis en place des contrats d'exploitation d'une durée de 7 ans pour l'eau potable et de 8 ans pour l'assainissement qui ont pour objet :

- L'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations, et
- La réalisation des branchements neufs,
- Un service d'urgence 24h/24 et 7j/7

Le contrat de prestations pour l'eau potable

Le contrat a été attribué à l'entreprise SAUR le 1er janvier 2021 et il prendra fin le 31 décembre 2027.

Pour des raisons de sécurité, la majorité des communes sont interconnectées, certaines d'entre elles avec des communes extérieures au territoire de la Communauté de communes. Dans ce cas, des conventions de fourniture d'eau qui précisent les modalités de facturation des volumes d'eau vendus et des charges liées à l'exploitation ont été signées.

Le contrat de prestations pour l'assainissement collectif

Le contrat a été attribué à l'entreprise VEOLIA, le 1er janvier 2020 et il prendra fin le 31 décembre 2027.

Pour l'assainissement non collectif

Le mode de gestion choisi par la Communauté de communes du Grand Chambord est également celui de la régie directe. Afin de garantir la meilleure qualité de service, elle a mis en place un contrat de prestation pour les contrôles obligatoires dans le cadre :

- des ventes
- des installations neuves
- du bon fonctionnement des installations existantes

Le contrat a été attribué à l'entreprise VEOLIA, le 1^{er} janvier 2023 et il prendra fin le 31 décembre 2026.

Service de l'eau potable

Liste des indicateurs obligatoires

Numéro Sispea	Indicateur	Définition
D101.0	Population desservie	Nombre d'habitants desservis par le service
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ /an	Prix moyen du m ³ pour 120 m ³ /an
P101.1	Taux de conformité microbiologique	% d'analyses conformes microbiologie
P102.1	Taux de conformité physico-chimique	% d'analyses conformes physico-chimie
P103.2B	Indice de connaissance patrimoniale	Niveau de connaissance du réseau
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Rapport volumes consommés / volumes mis en distribution
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Volume non compté par km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Volume perdu par km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	% de linéaire renouvelé par an
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	% d'avancement des mesures de protection des captages
P109.0	Montant des abandons de créance / solidarité	Montant des aides ou abandons de créance

Indicateurs descriptifs du service

D101.0 – Population desservie

Le service public d'eau potable dessert **15 075 habitants** au 31/12/2024, contre **14 704** en 2023.

D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour une consommation de 120 m³

Le prix TTC est de **2,29 €/m³** en 2024, contre **2,16 €/m³** en 2023. Cette augmentation de **6 %** est liée à la hausse des redevances.

Indicateurs de performance

P101.1 – Taux de conformité microbiologique

Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques est de **98,6 %** en 2024, en légère baisse par rapport à **100 %** en 2023. Cela signifie que 2 prélèvements sur 147 étaient non conformes.

P102.1 – Taux de conformité physico-chimique

Le taux de conformité est de **97,4 %** en 2024, en hausse par rapport à **96,5 %** en 2023. Cela traduit une amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée.

P103.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice atteint **119 points** sur 120 en 2024, contre **118** en 2023. Cela reflète une excellente maîtrise du patrimoine réseau (plans, inventaires, équipements, branchements, modélisation).

P104.3 – Rendement du réseau de distribution

Le rendement est de **89,3 %** en 2024, en baisse par rapport à **91,9 %** en 2023. Cela signifie que 10,7 % de l'eau mise en distribution est perdue ou non comptabilisée.

P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés

Il est de **0,8 m³/km/jour** en 2024, contre **0,6** en 2023. Cela indique une légère hausse des volumes distribués sans comptage.

P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau

Il est également de **0,8 m³/km/jour** en 2024, contre **0,6** en 2023. Cela reflète une augmentation des pertes en réseau.

P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux est de **0,05 %** en 2024, contre **0,04 %** en 2023. Cela représente **0,85 km** de réseau renouvelé sur 5 ans, ce qui reste faible au regard des enjeux de durabilité.

P108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource

L'indice est de **80,7 %** en 2024, contre **67,6 %** en 2023. Cela traduit une nette progression dans la mise en œuvre des arrêtés de DUP et des mesures de protection des captages.

P109.0 – Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Le montant est de **5 773,10 €**, soit **0,007 €/m³** en 2024, contre **0,037 €/m³** en 2023. Cela reflète une baisse des abandons de créance.

Service de l'assainissement collectif

Liste des indicateurs obligatoires

Numéro Sispea	Indicateur	Définition
D201.0	Population desservie	Nombre d'habitants raccordés au réseau collectif
D202.0	Autorisations de déversement d'effluents industriels	Nombre d'autorisations délivrées pour rejets industriels
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Masse totale de boues produites (tMS/an)
D204.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ /an	Prix moyen du m ³ pour 120 m ³ /an
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte	% population raccordée
P202.2B	Indice de connaissance patrimoniale	Niveau de connaissance du réseau
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	% boues traitées selon filières réglementaires
P207.0	Montant des abandons de créance / solidarité	Montant des aides ou abandons de créance

Indicateurs descriptifs du service

D201.0 – Population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 443 habitants** au 31/12/2024, contre **21 074** en 2023. Cette baisse est liée à une révision du périmètre.

D202.0 – Autorisations de déversement d'effluents industriels

Aucune autorisation n'a été délivrée en 2024, comme en 2023. Cela signifie qu'aucun établissement industriel n'a été autorisé à rejeter ses eaux usées dans le réseau collectif.

D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

La quantité totale de boues évacuées en 2024 est de **267,7 tonnes de matière sèche (tMS)**, en hausse par rapport aux **219,3 tMS** de 2023. Cette augmentation est liée à l'évacuation des boues du bassin 3 de la lagune du Chiteau (évacuation des boues tous les 10 ans).

D204.0 – Prix TTC du service au m³ pour une consommation de 120 m³

Le prix TTC est de **3,19 €/m³** en 2024. Ce tarif inclut la part fixe (abonnement de 85 €) et la part proportionnelle (2,40 €/m³), ainsi que les redevances et taxes.

Indicateurs de performance

P201.1 – Taux de desserte par les réseaux de collecte

Le taux de desserte est de **100 %**, ce qui signifie que tous les abonnés potentiels (8 862) sont effectivement desservis par le réseau collectif.

P202.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice est de **108 points** sur 120, identique à 2023. Cela traduit une très bonne connaissance du patrimoine réseau (plans, inventaires, équipements, altimétrie, etc.).

P206.3 – Taux de boues évacuées selon des filières conformes

Le taux est de **100 %** en 2024, contre **93,9 %** en 2023. Toutes les boues ont été évacuées via des filières réglementaires (valorisation agricole, compostage pour une partie des boues de Chambord, Fontaines-en Sologne station de La Gaucherie, Saint-Laurent-Nouan station de Nouan).

P207.0 – Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Le montant est de **10 949,79 €**, soit **0,015 €/m³** en 2024, contre **0,0492 €/m³** en 2023. Cela reflète une baisse des abandons de créance.

Service de l'assainissement non-collectif

Liste des indicateurs obligatoires

Numéro Sispea	Indicateur	Définition
D301.0	Population desservie	Nombre d'habitants relevant du SPANC
D302.0	Indice de mise en œuvre du service ANC	Évalue l'étendue des missions réalisées par le SPANC (zonage, règlement, contrôles, etc.)
P301.3	Taux de conformité des dispositifs ANC	% installations conformes ou mises en conformité par rapport au total contrôlé

Indicateurs descriptifs

D301.0 – Population desservie

Le service public d'assainissement non collectif (ANC) dessert **6 300 habitants** sur un total de **20 609 résidents** sur le territoire.

Le **taux de couverture** est de **30,57 %** au 31/12/2024, en hausse par rapport à **28,15 %** en 2023.

D302.0 – Indice de mise en œuvre de l'ANC

Cet indice évalue l'étendue des prestations assurées par le service. Il est calculé à partir de deux tableaux :

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

Indice global : 100 (identique à 2023)

Indicateur de performance

P301.3 – Taux de conformité des dispositifs ANC

Cet indicateur mesure la part des installations jugées conformes ou mises en conformité par rapport au total contrôlé.

- **Installations conformes ou mises en conformité** : 1 306 (vs 1 199 en 2023)
- **Installations contrôlées depuis la création du service** : 3 500 (vs 3 233 en 2023)
- **Installations non conformes mais sans danger ou pollution avérée** : 90 (vs 0 en 2023)
- **Taux de conformité** : **39,9 %** (en hausse par rapport à **37,1 %** en 2023)